

**Département de l'Yonne      Communauté de  
Communes du  
Jovinien**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

<b>Date de convocation :</b>	21 septembre 2010	<b>Nombre de conseillers communautaires</b> En exercice: 26 Présents : 25 Votants : 26
<b>Date d'affichage :</b>	21 septembre 2010	

**Séance du 30 septembre 2010**

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le trente septembre deux mille dix à dix neuf heures, à la salle des Fêtes de Béon, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

**ETAIENT PRESENTS :** Monsieur Jean-Michel ROCHFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Madame Jacqueline LEFEBVRE (suppléante), Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Raymonde ALLOUIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Bernard MORAINÉ, Madame Miren MATIVET-KERBRAT, Monsieur Maurice COLAS, Monsieur Mohamed BELKAÏD (suppléant de Madame Frédérique COLAS), Madame Manuelle MOINE, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Mohamed EL HAÏBA (suppléant Monsieur Thierry LEAU), Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ, Monsieur Michel THIAVILLE.

**ETAIENT EXCUSES :**

Monsieur Yves GENTY (pouvoir à Monsieur Bernard MORAINÉ) Madame Frédérique COLAS (suppléée), Monsieur Ronan LAURENS (suppléé), Thierry LEAU (suppléé),

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Jean-François RAVSELJ

\*\*\*

**OBJET :** modification de l'état du personnel de la Communauté de Communes du Jovinien : ambassadeur de tri/prévention des déchets (n° RH/2010/41)

**OBJET** : modification de l'état du personnel de la Communauté de Communes du Jovinien : ambassadeur de tri/prévention des déchets

**Considérant** la volonté de la Communauté de Communes du Jovinien de continuer la mission d'ambassadeur du tri et également de la prévention des déchets,

**Considérant** que le personnel exerçant cette mission sera rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade de technicien territorial, à compter du 16 novembre 2010,

**Considérant** que la durée proposée est 3 ans (ce contrat pourra être renouvelé par reconduction expresse sans excéder 6 ans. Au-delà, il ne peut-être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée).

Il est précisé que ce poste est subventionnable en partie (jusqu'à 50 %) notamment par Eco-Emballage.

**Vu** l'exposé du Président

**Le Conseil Communautaire,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** de continuer la mission d'ambassadeur de tri et également de la prévention des déchets,

**AUTORISE** la rémunération sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade de technicien territorial, à compter du 16 novembre 2010,

**AUTORISE** le Président ou son délégué à signer toutes les pièces nécessaires.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Nicolas SORET



date de réception  
par la Préfecture :  
26.10.2010  
date de publication :  
26.10.2010

